

# Modèle de cahier des charges pour une gestion de flotte automobile

## I. Audit de l'existant

### a. Recueil de données

Dans cette première partie, le Gestionnaire de Parc collectera une **série de données** qui l'orientera vers une proposition claire et précise : effectif de l'entreprise, nombre d'attributions de véhicules de sociétés par les Collaborateurs, répertoriés des titres de chaque Collaborateur ainsi que la politique générale existante concernant la voiture et la mobilité.

#### a.1 Données R.H.

**Pourquoi faire cet audit ?** Cet audit permet de recenser le nombre d'itinérants et de directeurs de services qui disposent ou devront disposer d'un véhicule.

Effectif de l'entreprise	
Nombre d'itinérants	
Nombre de Directeurs de Services	
Autres postes bénéficiant d'un véhicule	

#### a.2 Données de parc

**Pourquoi faire cet audit ?** Cet audit permet de recenser la taille globale du parc automobile et de distinguer les véhicules de fonction des véhicules de service.

Nombre de véhicules de fonction	
Nombre de véhicules de service	
Taille du parc global	

#### a.3 Coût global annuel du parc

**Pourquoi faire cet audit ?** Ce tableau permet de visualiser les dépenses attribuées au parc automobile et à sa gestion.

Financement	
Assurance	
Entretien	
Pneumatiques	
Carte carburant	

Télépéage	
TVS	
Coût Global annuel	



## a.4 Politique générale de l'entreprise

Les **règles d'attribution** sont définies suite à l'élaboration d'une **grille d'attribution** par le Gestionnaire de Parc. En fonction du titre ou de la fonction du Collaborateur, il se verra attribuer un type de véhicule similaire aux exemples suivants :

- Les **directeurs de services** recevront un véhicule de type Berline ou SUV, haut de gamme, reflétant l'image de l'entreprise : Audi Q5/Q7, Audi A5 Sportback/A6/A7/A8, BMW X5/X6, BMW Serie 5/Serie 6, etc.
- Les **commerciaux itinérants** recevoir un véhicule spacieux, confortable et favorable à endurer les kilométriques : Volkswagen Golf, Renault Megane, Peugeot 308, etc.
- Les **techniciens mobiles** bénéficieront d'un utilitaire spacieux, pouvant accueillir du matériel : Renault Master, Fiat Ducato, Mercedes Sprinter, Volkswagen Transporter, etc.

D'autres Collaborateurs se verront attribuer un **véhicule professionnel au cas par cas** selon le poste, le statut et l'ancienneté de ce dernier tout en prenant en compte des critères plus spécifiques (*chiffre d'affaires, nombres de ventes réalisées, etc.*). Ceci pourra être considéré comme un **avantage en nature**, et inscrit sur le bulletin de paie ou par un avenant au contrat.

Le plan de mobilité (*PDM*), anciennement appelé Politique de déplacement de l'entreprise (*PDE*), est un projet dans lequel le Gestionnaire de Parc doit s'investir afin de réussir son activité de gestion de flotte. Il évoquera plusieurs exemples entrant dans un PDM : promotion du vélo, encouragement d'une utilisation plus courante des transports en commun, amélioration de l'accès à l'entreprise pour les piétons, incitation au covoiturage ou encore mise en place d'un service d'autopartage, etc. Ce plan de mobilité s'inscrit dans une démarche Qualité et Environnementale.

## a.5 Premières conclusions et axes de travail

Suite à la réalisation de l'audit qui a permis d'évaluer l'existant concernant la gestion du parc automobile, il convient de dresser un bilan et d'établir des axes de travail qui auront pour but d'optimiser la gestion de la flotte en tenant compte des critères précédemment relevés.

## b. Besoins et exigences

Puis, le Gestionnaire de Parc prendra en compte les **attentes et les exigences de ses supérieurs**, mais également celles de ses Collaborateurs pour définir les **critères de constitution** ou de **renouvellement** d'une **flotte automobile** :

### b.1 Nos exigences

Le Gestionnaire de Parc définira dans ce paragraphe les exigences à respecter pour constituer son parc ou bien le renouveler :

- Seuil d'émissions de CO<sub>2</sub>,
- Budget consacré à ce parc automobile,
- Préférence pour un ou plusieurs constructeurs de voitures,
- Sélection d'une ou plusieurs énergies envisagées par les différents véhicules de fonction,
- Etc.,

### b.2 Critères de constitution ou renouvellement

Seuil d'émission de CO <sub>2</sub>	
-------------------------------------	--

Budget consacré au parc automobile	
Constructeurs présélectionnés	
Energies envisagées	

### c. Décideurs

Dernièrement, le Gestionnaire de Parc identifiera clairement les **décideurs** qui pourront **valider ses recommandations et ses propositions**. Ces décideurs peuvent être le dirigeant de la société, la Direction Générale, le Comité de Direction ou un Groupe de Travail réunissant des directeurs ou responsables de différents services internes à l'entreprise.

## II. Sélection de la gamme de voitures et modalités d'attribution

### a. Modes de financement

Par la suite, le Gestionnaire sélectionnera le **mode de financement** des véhicules de fonction des Collaborateurs. Trois modes de financement s'offrent à lui :

- Achat : ce premier mode est privilégié par les petites structures en raison d'un kilométrage annuel faible, de véhicules bénéficiant d'aménagements intérieurs coûteux ou par la jeunesse de l'entreprise. En revanche, l'achat comporte des désavantages comme l'immobilisation d'une partie de la trésorerie, le vieillissement du parc entraînant des dépenses supplémentaires de maintenance ou d'un taux élevé de pollution.
- Location avec Option d'Achat (LOA) : ce second mode est davantage plébiscité par les PME et les professions libérales grâce à la possibilité de racheter les véhicules à tout instant et d'offrir diverses optimisations fiscales. Malgré cela, le financement de ces véhicules se révélera plus élevé.
- Location Longue Durée (LLD) : cette dernière solution suscite un fort engouement auprès des Grands Comptes. La LLD offre une simplicité de gestion tout en limitant le nombre de risques liés à l'utilisation ainsi qu'à la maintenance des véhicules. Le loueur prend à sa charge la totalité ou seulement une partie des démarches suivantes : entretien, maintenance, assurance, véhicule de remplacement, etc.

### Grille de sélection de modes de financement

Marque	Modèle	Mode de financement	Loyer	Prestataire


## b. Type et gamme de véhicules

Selon la fonction ou le titre du Collaborateur, ce dernier se verra attribuer un **type de véhicule** : citadine, berline, break, routière ou utilitaire. Après élaboration de la **grille d'attribution**, le Gestionnaire de Parc lui proposera plusieurs véhicules convenant à son activité. Pour un Collaborateur réalisant de multiples déplacements mensuels, le Gestionnaire de Parc privilégiera un véhicule diesel doté d'un GPS et d'un régulateur de vitesse par exemple.

### Exemple de labelling des véhicules

	Gamme de véhicule	Tranche de TVS maximale
Catégorie A		
Catégorie B		
Catégorie C		

## c. Modes d'attribution

L'attribution des véhicules de fonction auprès des Collaborateurs sera réalisée en fonction d'une **grille d'attribution**. Cette dernière classera les Collaborateurs par leur fonction, par leur titre, par leur statut au sein de l'entreprise. Par la suite, les véhicules et leurs équipements seront présentés dans la **grille de définition des véhicules par catégories**. Au sein de ce tableau, le Gestionnaire de Parc associera la tranche de TVS maximale par catégories. Enfin, le Gestionnaire du Parc fournira une liste potentielle de véhicules de société dont pourront bénéficier les Collaborateurs.

### Exemple de grille d'attribution de véhicules

Ce tableau peut correspondre à des critères déjà définis ou à définir, à titre d'exemple, voici les critères possibles :

Fonction du collaborateur	Statut du collaborateur	Catégorie de véhicules attribuée	Fréquence déplacement	Energie
---------------------------	-------------------------	----------------------------------	-----------------------	---------


### III. Sélection de prestataires et fournisseurs

Dans cette troisième partie, le Gestionnaire de Parc indiquera précisément ses besoins et ses attentes auprès des éventuels fournisseurs en vue de gérer activement sa flotte automobile.

#### a. Maintenance et entretien

Le **mode de financement** influencera le Gestionnaire de Parc sur le choix de prestataire dédié à la **maintenance et à l'entretien de sa flotte**. Certaines opérations de maintenance peuvent être incluses dans un contrat de location, d'autres restent le cas échéant à la charge du locataire. Il convient également d'évoquer l'étendue des domaines d'activités dans lesquels le prestataire de maintenance peut intervenir sur les véhicules de société.

#### Exemple de tableau définissant la maintenance et l'entretien du parc

Catégorie de prestataires (constructeurs ou centres autos)	Nom du prestataire	Remises	Exemple de tarifs

#### b. Assurance

Ensuite, le Gestionnaire de Parc sélectionnera une **compagnie d'assurance** après avoir exprimé ses besoins et attentes afin d'offrir une couverture adéquate aux véhicules de la société ainsi qu'aux Conducteurs tout en bénéficiant d'une bonne indemnisation en cas d'incidents (*accidents, vols, incendies, etc.*).

### c. Frais de carburant et frais autoroutiers

Pour faciliter l'aspect gestion et l'aspect comptabilité, le Gestionnaire de Parc s'engagera auprès de **pétroliers** et de **sociétés autoroutières** pour la mise à disposition de **badges** à destination des Conducteurs.

### d. Logiciel de gestion

Dernièrement, le Gestionnaire de Parc aura recours à un **logiciel de gestion** dans le cadre de son activité. Le logiciel de gestion correspondra aux exigences du Gestionnaire préalablement définies lors d'un audit. Plusieurs éditeurs sont en mesure de faire évoluer ce logiciel de gestion de flotte, par l'ajout de modules supplémentaires ou de développement informatique sur-mesure, au regard de l'amplification de l'activité. Ainsi, il pilotera son parc fermé tout en gardant un œil sur différents indicateurs de performance.

Dans notre précédent article, nous avons mis en lumière **12 des logiciels de gestion de flotte les plus utilisés auprès de nos clients**. Feu Vert Entreprises vous invite à le consulter afin de les découvrir et de sélectionner celui qui correspond le mieux à vos attentes.

#### Critères de sélection d'un logiciel de gestion

Services disponibles	Gestion de parc	
	Gestion du carburant	
	Gestion des amendes	
	Gestion de la fiscalité	
	Gestion eco-conduite	
	Gestion maintenance et entretien	
	Gestion des contrats véhicules	
	Gestion des partenaires favoris	
	Géolocalisation	
	Gestion vie privée	
	Gestion de l'autopartage	
	Gestion kilométrique	
	Gestion exploitation	
	Gestion des urgences	
	Gestion des stocks	



	Gestion des assurances et sinistres	
	Gestion des assurances et sinistres	
	Gestion des collaborateurs	
	Gestion des attributions	
	Suivi des conducteurs	
	Gestion de la conduite citoyenne	
	Gestion des contacts	
<b>Personnalisation</b>	Analyse et reporting	
	Alerte e-mail et rapport	
	Alertes personnalisables	
	Analyse de la conduite	
	Echange de données entre vous et vos conducteurs	
	Définition du budget et prévisions	
	Services à la carte (options transversales et avancées)	
	Gestion électronique des documents	
	Import et ou export	

## e. Géolocalisation

La mise en place d'un **dispositif de géolocalisation** à bord des véhicules des Conducteurs permettra au Gestionnaire de Parc de suivre l'activité du Collaborateur, d'optimiser les déplacements de ce dernier, de l'assister en cas de panne mécanique ou de le missionner auprès d'un client à proximité. Aussi, il conviendra de vérifier que le logiciel dispose bien d'un mode de déplacement « privé » et d'un mode de déplacement « travail ».

## IV. Règles d'utilisation du véhicule de société

### a. Forfait kilométrique

Le Collaborateur sera amené à fournir des **justificatifs** au Gestionnaire de Parc pour le **remboursement des frais liés à ses déplacements professionnels**. Il devra transmettre des documents originaux tels que des relevés kilométriques, des tickets de péages, des factures de parking ou encore des reçus de carburant.

## b. Responsabilité du Conducteur

Le Conducteur adoptera une **attitude exemplaire** en cas d'accident. Il devra en informer son Gestionnaire de Parc sans préavis. Il est tenu de remplir un constat d'accident de manière précise et de le retourner rapidement au Gestionnaire et à la compagnie d'assurance.

En cas d'**infractions routières** et en particulier les excès de vitesse, le Conducteur s'acquittera du montant de la contravention ainsi que les points de son permis de conduire qui lui seront retirés ultérieurement.

## c. Charte du bon conducteur

Une **charte du bon conducteur** sera rédigée et sera ensuite remise au Collaborateur lors de l'attribution du véhicule de fonction. Après lecture de cette dernière, le Collaborateur devra adopter une **attitude exemplaire** au volant.

Un **respect du code de la route** est impératif : vitesse, distance de freinage, lecture des panneaux d'indication et de vitesse, usage interdit du téléphone au volant, conduite interdite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiant. Le Collaborateur fera également preuve de respect avec les autres usagers de la route que sont les automobilistes, cyclomotoristes, cyclistes et piétons.

Pour conclure cette partie axée sur le Collaborateur, ce dernier s'engagera à porter une **attention particulière à l'état de son véhicule de fonction**. Il respectera les échéances d'entretien préconisées par le constructeur, il informera le Gestionnaire de Parc en cas d'anomalie mécanique. Le Collaborateur effectuera occasionnellement un contrôle des niveaux de liquide ainsi que de l'usure et de la pression des pneumatiques. Enfin, le Collaborateur conservera le véhicule d'un état esthétique propre, aussi intérieurement qu'extérieurement.

# V. Objectifs d'une gestion de flotte automobile

## a. Optimisation TVS et TCO

Dans cette cinquième partie, le choix d'un véhicule adapté à l'utilisation des Collaborateurs sera le premier levier à impacter le montant de la **taxe des véhicules de société (TVS)**. En effet, la **minimisation d'émissions de CO2** donnera lieu à une baisse significative de cette taxe, voire à une exonération de cette dernière en cas d'acquisition de modèle hybride ou tout-électrique (*moins de 50 grammes de CO2/km*).

En quête continue d'optimisation, le Gestionnaire de Parc analysera avec attention, d'un point de vue calendaire, les **entrées et les sorties des véhicules du parc** en incluant le **renouvellement** de ces derniers. Le Gestionnaire aura la possibilité de recourir à des locations de courte durée ou à l'utilisation du véhicule personnel du Collaborateur. L'ensemble des stratégies évoquées précédemment joue un rôle dans le calcul de la **TVS**, la mission du Gestionnaire de Parc sera alors d'en abaisser son montant grâce à de multiples ajustements.

En parallèle, le Gestionnaire de Parc améliorera constamment le **TCO** de son parc. Le financement, l'entretien, l'assurance, les frais de gestion, le carburant, les parkings et autoroutes ainsi toutes dépenses imprévues rentrent en compte dans le calcul du TCO. En ajustant ces postes, le Gestionnaire réalisera une **réduction de cet indice** grâce à plusieurs procédés tels que : le regroupement de contrats, la souscription d'une assurance adaptée, le choix du carburant, pilotage des consommations de carburant, la sensibilisation à l'éco conduite, organisation des déplacements, l'amélioration de l'image de l'entreprise, etc.

Poste de dépenses	Coût annuel
Loyer ( <i>crédit ou location</i> )	
Carburant	

Assurance	
Entretien et maintenance	
Pneumatiques	
Intérêts	
Impôts et taxes	
Gestion et administration	
Frais autoroutiers	
Frais de parking	
Total	
Nombre de km/an	
Total par km	

## b. Éco conduite et auto partage

Le Gestionnaire de Parc sensibilisera ses Collaborateurs à l'**éco conduite**. L'adoption de cette **conduite éco-citoyenne** par vos Conducteurs générera plusieurs bénéfices pour l'entreprise et pour l'environnement :

- Conduite en douceur : conduire son véhicule en souplesse permettra d'abaisser la consommation de carburant jusqu'à 40% tout en limitant le rejet de CO2 par le véhicule.
- Entretien régulier respecté : entretenir assidûment son véhicule permettra de réduire les dépenses liées au carburant de près de 10%. Un véhicule fonctionnant correctement polluera moins tout en affichant une consommation de carburant plus basse. Cet entretien régulier allongera la durée de vie du véhicule et diminuera le risque de panne mécanique tout en garantissant une valeur supérieure de revente ou de reprise.
- Utilisation du véhicule : couper son moteur pour tout arrêt supérieur à 30 secondes, charger utilement son véhicule pour éviter toute surconsommation, utiliser la climatisation avec modération sont des pratiques à adopter rapidement par les Collaborateurs.

Le Gestionnaire de Parc mettra en place éventuellement une **solution de mobilité** pour ses Collaborateurs comme l'**auto partage**. Les Collaborateurs réalisant un faible volume kilométrique annuel pourront se voir proposer cette solution de mobilité complémentaire en évitant ainsi le recours à des sociétés de taxis ou des sociétés de location de véhicules pour un déplacement professionnel.

## c. Optimisation du carburant et des émissions de CO2

Enfin, le Gestionnaire de Parc pilotera, avec rigueur, la **consommation de carburant des véhicules composant son parc**. L'utilisation de cartes pétrolières par vos Collaborateurs fournira au Gestionnaire de Parc des indicateurs-clés pour optimiser le budget carburant.

Il sera en mesure de **suivre le budget mensuel alloué au carburant**, mais également de définir d'éventuels plafonds selon le profil du Collaborateur tout en centralisant ces dépenses à l'intérieur d'un seul outil.

De plus, l'utilisation d'un carburant approprié aura un impact sur la consommation du véhicule des Collaborateurs, le rejet de dioxyde de carbone ainsi que sur le **TCO** d'un parc automobile.